

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections municipales : l'AMF se mobilise et rappelle ses priorités

Au cours d'un point presse le 5 février 2008, **Jacques PELISSARD**, Président de l'AMF, et **André LAIGNEL**, Secrétaire général, ont précisé quelle sera l'action de l'AMF après le renouvellement général des conseils municipaux.

1/ Accompagner les maires, et plus particulièrement dès leur prise de fonctions

Guide du maire

Chaque maire recevra dès son élection un guide lui permettant de prendre ses premières décisions et d'appréhender l'étendue de ses pouvoirs et de ses responsabilités. Régulièrement actualisé au cours du prochain mandat, ce guide sera téléchargeable gratuitement à partir du site de l'AMF. Il sera complété par le *Guide du président de communauté*.

Université des maires

Dès le mois d'avril, en liaison avec les associations départementales de maires et en partenariat avec Mairie 2000, des sessions de formation seront proposées aux équipes municipales sur les dossiers et sur les thèmes principaux de l'administration et de la gestion communales et intercommunales.

2/ Intervenir sur les principaux dossiers qui seront au cœur de l'action publique locale

Relations financières, Etat/communes

Favorable à la maîtrise des dépenses publiques, l'AMF continuera à plaider pour que l'évolution des dotations de l'Etat soit traitée de pair avec la maîtrise des charges que celui-ci leur impose. Elle veillera à ce que ces relations intègrent une réforme d'ensemble de la fiscalité directe locale permettant d'asseoir durablement l'autonomie fiscale.

Dans cette perspective, un groupe de travail commun à l'AMF, l'ADF et l'ARF devrait permettre d'approfondir les orientations qu'elles préconisent et traiter notamment des questions relatives aux effets du plafonnement de la TPU, à l'intégration du revenu dans l'assiette fiscale, à la redevance territoriale d'activités.

Environnement et développement durable

Activement présente avec ses propres propositions dans le Grenelle de l'Environnement dès son lancement et, depuis, dans 17 chantiers constitués pour une mise en œuvre opérationnelle, l'AMF sera particulièrement attentive à ce que l'impact des futures mesures législatives et réglementaires soit réellement mesuré et apprécié au regard de leur capacité financière. Elle veillera à ce que les communes ne soient pas dessaisies de leurs compétences et continuent à disposer d'une grande liberté de gestion.

L'AMF s'attachera à ce que les communes puissent s'inspirer des expériences pratiques et méthodes contenues dans la *Charte des maires pour l'environnement*, adoptée par son dernier congrès.

Financement du logement

La contribution que les communes peuvent apporter pour l'augmentation de l'offre de logement, et notamment du logement social, ne saurait justifier un transfert de responsabilités et de charges.

A cet égard, l'AMF considère que le droit au logement opposable doit continuer à relever de l'Etat et participer à la mixité sociale.

Les services publics

C'est en s'inspirant des principes et des méthodes dégagées par la *Charte des services publics en milieu rural*, signée en juin 2006, que doit être poursuivie l'évolution des services publics.

L'AMF insiste sur le fait qu'aucune modification de services ne peut se faire sans une réelle concertation préalable avec les élus.

L'intercommunalité

C'est dans la recherche d'un équilibre et d'une complémentarité entre l'action intercommunale et l'action communale, et non dans celui d'une supra-communalité, que l'intercommunalité pourra donner tout son sens et toute son efficacité à l'action publique locale.

Deux conditions devront être respectées dans le développement de l'intercommunalité :

- reposer à chaque étape sur un consensus intercommunal, expression de la liberté des élus à s'organiser sur le territoire,
- ne pas vider de sa substance l'administration communale, échelon de proximité qu'il importe de préserver.

L'AMF a, à cet égard, quelques titres à faire valoir pour contribuer à un développement. Elle a bien l'intention dans cet esprit de favoriser les évolutions de toute nature, financière voire institutionnelle, susceptible de donner plus de cohérence à l'action publique locale, d'enrichir la démocratie locale et d'assurer la maîtrise de la dépense publique.

Présidence française de l'Union européenne

L'AMF s'associera aux initiatives prises dans ce cadre, elle organisera une série de manifestations symboliques, ainsi que des réunions et colloques sur les services d'intérêt général et les relations financières entre l'échelon local et l'Union européenne, en partenariat notamment avec la Maison européenne des pouvoirs locaux français, le Comité des Régions et Dexia.

Contact Presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr